

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

Compte rendu de la séance du 08 septembre 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance ordinaire, le mardi 08 septembre 2020 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard PARAISOT, Maire, suite à la convocation en date du mercredi 02 septembre 2020.

Présents: Armand CALIPPE, Romain CAUCHON, Christelle CAVILLON-BADIOU, Frédéric CROUTELLE, Marie-Christine CRUSEL, Audrey DELMOTTE, Claude ECKHOUT, Jean-Michel FLET, Freddy HAULTCOEUR, Carole LEMATTRE-ROUTIER, Gérard PARAISOT, Elodie THERRY

Représentés: Coralie DAMONEZ, Vanessa FREROT, François HEDOUIN

Secrétaire de la séance: Audrey DELMOTTE

1 - Modification de la convention notariale du 16 octobre 2018 (DE202073)

Explications de Monsieur le Maire concernant ce dossier :

« - Dans le cadre des travaux de gestion des eaux pluviales de la rue de Gamaches à Moyenneville, une convention notariale a été signée avec Mme Florence DEGARDIN et la Commune de MOYENNEVILLE.

Cette convention autorise le passage d'une canalisation de diamètre 500mm sur la propriété de Mme DEGARDIN.

Cette convention, signée le 16 octobre 2018 ne fait état d'aucune contrepartie de la part de Mme DEGARDIN.

Aujourd'hui, après quelques rendez-vous sur place, Mme DEGARDIN a soumis quelques doléances à la commission voirie et réseaux, je laisserai la commission vous les présenter.

Avant d'ouvrir le débat, je vous donne quelques informations :

- Ces doléances, si vous les acceptez, devront faire l'objet d'une modification de la convention notariale, modification que je vous proposerai sous seing privé.

- Vous noterez, dans la présentation, le coût financier brut des demandes.

Dernière remarque :

- Notez également que la convention acceptée par Mme DEGARDIN, sans contrepartie à la signature, a permis la faisabilité de ce chantier. Sans son aval, soit le chantier était infaisable, soit la commune devait faire valoir l'intérêt général de ce projet et passer une procédure administrative longue et coûteuse.

Je vous laisse maintenant débattre avec la commission à ce sujet et devant les liens familiaux qui pourraient me rapprocher de ce débat, je vous informe que je ne participerai pas au dit débat ni aux votes des propositions de la commission. »

1^{ère} doléance : Mme Dégardin demande la prise en charge empierrement ou une partie sur son terrain.

Le Conseil, après discussion avec la commission de voirie en charge des travaux, accepte à

5 voix Pour 4 voix Contre 5 Abstentions

la validation de la demande de Madame Florence Dégardin et la prise en charge totale de la commune pour l'empierrement.

2- Plantation de haie et le raccordement en eau chez Madame Dégardin Florence (DE202074)

Madame Dégardin Florence, en relation avec les travaux rue de Gamaches et les servitudes dues à son terrain, demande que la commune prenne en charge la plantation de haies sur son terrain.

Elle sollicite aussi le raccordement en eau pour son bâtiment situé sur son terrain.

Le conseil après avoir délibéré refuse à 12 voix Contre 2 Abstentions et 0 voix Pour

3 - Travaux rue de Gamaches Mme Dégardin demande un raccordement électrique (DE202075)

Madame Dégardin demande une mise en place d'un câble et un raccordement électrique sur l'emprise du chantier. Le conseil refuse cette doléance à 10 voix Contre 2 voix Pour et 2 abstentions

4 - Pose de fourreau sur emprise de chantier rue de Gamaches chez Madame Dégardin (DE202076)

Madame Dégardin fait la demande d'une pose de fourreau sur l'emprise de chantier.

Le Conseil accepte à 9 voix Pour 3 Abstentions 2 voix Contre la prise en charge et pose de fourreau

5 - Délégué de la commission de contrôle des listes électorales (DE202077)

Monsieur le Maire explique le rôle du délégué à la commission de contrôle des élections.

Un conseiller municipal devant faire partie de la Commission de contrôle des listes électorales est désigné dans l'ordre du tableau des élections.

Madame Elodie THERRY est nommée déléguée titulaire

Monsieur Freddy HAULTCOEUR est nommé suppléant

Le Conseil accepte à l'unanimité

6 - Proposition de délégués pour la commission de contrôle (DE202078)

Après avoir statué,

Le conseil propose comme délégués du tribunal

Monsieur Vincent DELECUSE titulaire

Monsieur Jean-Louis BARBE suppléant

Le Conseil propose comme délégué de la préfecture

Monsieur Eric DUFESTEL titulaire

Monsieur Christophe FREVILLE suppléant

Le conseil accepte à l'unanimité ces propositions

7 – Augmentation du prix de mise à disposition de la salle de Bouillancourt Sous Miannay (DE202081)

Le conseil décide d'augmenter le montant de mise à disposition de la salle de Bouillancourt.

La Location était de 25 € + frais électricité.

Cette location passe désormais à 30 € toutes charges comprises, applicable aux réservations à venir à partir de ce jour.

8 - Subvention association Fitness Miannay, Moyenneville, Lambercourt (DE202079)

Après avoir présenté son compte administratif 2019 et son budget 2020, l'association Fitness demande l'octroi d'une subvention.

Le Conseil décide de subventionner l'association Fitness à hauteur de 150 €.

Le Conseil autorise l'ouverture de crédit au compte 6574

Le Conseil accepte à l'unanimité

9 - Demande d'autorisation de signature des contrats de prêts au Crédit Agricole : travaux rue de Gamaches (DE202080)

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer les contrats de prêt au Crédit Agricole pour les travaux rue de Gamaches.

Voirie : 98710 €

Gestion des eaux pluviales : 72000 €

Avance sur TVA : 48810 €

Le conseil accepte à l'unanimité que le Maire signe ces contrats de prêts au Crédit agricole.

10 - Membres désignés par la direction départementale des finances publiques pour la CCID (DE202083)

Les membres de la CCID ont été désignés par la Directrice Départementale des Finances Publiques de la Somme, parmi la liste proposée par le Conseil Municipal.

Membres Titulaires

Cauchon Romain
Therry Elodie
Damonez Coralie
Eeckhout Claude
Flet Jean-Michel
Lemattre Carole

Membres Suppléants

Calippe Armand
Croutelle Frédéric
Delmotte Audrey
Frerot Vanessa
Hédouin François
Haultcoeur Freddy

Le Conseil accepte à l'unanimité la désignation des membres de la CCID.

11 - CCAS

Le CCAS doit être complété de 5 membres non élus, le Conseil a une semaine pour proposer des noms d'administrés non élus pour intégrer le CCAS.

Une demande d'un container va être faite auprès de la Communauté de communes du Vimeu. pour le hameau de Bienfay

Questions diverses

Fin de la séance à 20h35